

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 65  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/03/2024

Réuni le : 14/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

**Sur la :**

[ ] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal soumet à l'approbation du CA les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.  
Le conseil d'administration n'autorise pas la répartition de la DGH à hauteur de 644 heures pour le collège selon le tableau joint.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	10
Contre :	11
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro d'enregistrement :66

Année scolaire : 2023-2024

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9, R.421-20
- la décision du conseil d'administration

[X] 1ère délibération du 05/03/2024 acte n°49  
[X] 2ème délibération du 14/03/2024 acte n°65

Le chef d'établissement procède à l'application de l'emploi de la dotation horaire globalisée de l'établissement pour l'année scolaire 2023/2024

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente la convention cadre d'un échange avec les élèves de la SEGPA et la CAPEB 79 de Niort (intervention gratuite de l'artisan messenger).  
A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec la CAPEB79

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 54  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Accueil des allemands dans le cadre d'un échange , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente le budget final dans le cadre de l'accueil des élèves allemands qui a eu lieu du 13 au 20 septembre 2023. A l'unanimité, les membres du CA valident ce bilan financier intégrant une participation des familles d'un montant de 20 euros.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente le projet de remédiation par les arts dans le cadre du SAS. Le photographe retenu est M. POQUET Claude et les photos porteront sur la ville de St-Maixent.  
Ce projet a fait l'objet d'une subvention d'un montant de 4000 euros accordés par la DRAC.  
A l'unanimité, les membres du CA valident ce projet et autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses afférentes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 56  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dans le cadre de l'action « sortie pédagogique à Oradour/G à destination des classes de 3ème, la Fédération National André Maginot accorde une aide financière à la réalisation de ce projet. Mme la Gestionnaire demande que soit accepté le don de 1500,00€ attribué par la FNAM. A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à encaisser ce don.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention 2021 relative à la convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves des collèges de St-Maixent et de La Mothe-Saint-Héray et personnel du 1er degré.  
À l'unanimité les membres présents autorisent le chef d'établissement à signer cet avenant tripartite avec la collectivité départementale et le collège de La-Mothe-Saint-Héray.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 58  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LUNEBURG (ALLEMAGNE), dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la réception des partenaires allemands et le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 6356 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 175 €, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours Défi'mots ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 260 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 1 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours Big Challenge ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 420 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 2 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 61  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte les modalités de passage des épreuves orales du DNB 2024 et donne son accord pour la suspension des cours le mercredi 29 mai 2023 pour les classes de 6ème, 5ème et 4ème, toutes les ressources enseignantes étant mobilisées. Une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves DP des dites classes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 62  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention cadre pour l'adhésion au groupement pour l'achat de fournitures de bureau et de papier de reprographie.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention cadre r pour l'adhésion au groupement pour l'achat de fournitures de bureau et de papier de reprographie.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 63  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention tripartite de partenariat relative à la participation de la collectivité départementale aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS. Le montant annuel de la participation versée par la collectivité départementale à la mairie de Saint-Maixent-L'Ecole s'élève 3 907,20€ pour un forfait d'utilisation de 814 heures.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention tripartite avec la collectivité départementale et la Mairie de Saint-Maixent-l'Ecole.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention cadre pour l'adhésion à l'Association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du département des Deux-Sèvres (AGAPE 79) pour un montant annuel de 310,00€correspondant aux frais d'adhésion.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention cadre relative à l'adhésion à l'Association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du département des Deux-Sèvres (AGAPE 79) et autorise l'engagement des frais inhérent à l'adhésion à l'AGAPE79 pour un montant annuel de 310,00€.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0